Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260715-2665-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Commune de Meslan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.

Date de convocation : 28 juin 2026

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Laëtitia ROYANT, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Nicolas HALOPEAU, Olivier EVANNO, Ann-Gaëlle LAUNAY, Pierre-Ange LE FRAPPER, Karine LE COURT, Xavier COMBE.

Absents excusés : Sylviane ROUYER ayant donné pouvoir à Laetitia ROYANT

Véronique TURRINI ayant donné pouvoir à Karine LE COURT

Nicolas DEL SORDO ayant donné pouvoir à Ann-Gaëlle LAUNAY

Pauline MASSCHELEIN ayant donné pouvoir à Chantal PICARDA

Absents :

Secrétaire de séance : Karine LE COURT

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Membres votants	15

DELIBERATION 2026-65
CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de prévoir un agent pour réaliser les interventions techniques de la commune. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au conseil municipal de créer, à compter du 16 juillet, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 30/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2026 suite à un accroissement temporaire d'activité des services techniques.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- **CREE un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions d'agent polyvalent des services techniques suite à l'accroissement**

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260715-2665-DE

temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 30/35ème, à compter du 16 juillet 2026 au 30 septembre 2026.

- **PRECISE que la rémunération sera fixée par référence à l'indice en vigueur pour l'échelon 11 du grade de référence à laquelle s'ajoutent les suppléments, indemnités et régime indemnitaire en vigueur.**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents ;**
- **INSCRIT les crédits nécessaires au budget.**

Fait à Meslan, le 21 juillet 2026

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Sébastien WACRENIER

Le secrétaire de séance, Karine LE COURT